

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



Réunion du mardi 21 février à 18h à la Maison du Parc, Chevreuse, (le quorum n'étant pas atteint)  
Et du 1<sup>er</sup> mars 2017, 9h à Chevreuse

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CHEVRIER Conseil régional d'Ile-de-France
- M. CHIVOT Auffargis
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP), M. BENTEGEAT (Conseil Régional IDF).  
PNR : MMES LE LAGADEC et MONTET et MM STEPHAN, MARI et POUZERGUES.

Absents excusés :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. HUGONET Conseil régional d'Ile-de-France
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER Conseil régional d'Ile-de-France

Pouvoirs :

De Mme DARCOS à M. BOURNAT  
De M. DE WINTER à M. GUEGUEN

Le quorum n'étant pas réuni, le bureau a été convoqué pour une nouvelle séance le 1<sup>er</sup> mars à 9h, présidée par M. VANDEWALLE. Le présent procès-verbal reprend les débats du 21 février, dont l'assistance était proche du quorum.

Une nouvelle convocation est envoyée le 23 février 2017 pour un Bureau Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 1<sup>er</sup> mars 2017 à 9h à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. POUPART Bonnelles

Pouvoirs :

Mme DARMON à M. Vandewalle

**1. Approbation du compte-rendu du bureau du 6 décembre 2016**

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre est adopté à l'unanimité.

Monsieur Poupart prie d'excuser M. Vandewalle retenu en province par une visite d'un territoire portant un projet de Parc, en tant que rapporteur de la Fédération des parcs naturels régionaux.

**2. Conventions de frais de structure avec la Région Ile-de-France, les Conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne et la DRIEE**

En ce début d'année 2017, le futur contrat de Parc est toujours en cours de finalisation. Le Parc naturel doit donc signer avec ses principaux financeurs des conventions bilatérales de financement de ses frais de structure (montants dits hors-programme).

Les membres du Bureau approuvent les montants à l'unanimité et autorisent le président à signer les conventions suivantes :

- Convention 2017 relative à la participation annuelle de l'Etat à la structure de gestion du Parc d'un montant de 100 000 €
- Convention 2017 relative à la participation de la Région Ile-de-France aux frais de structure d'un montant de 798 500 €
- Convention 2017 relative à la participation du Département des Yvelines aux frais de structure d'un montant de 273 641 €
- Convention 2017 relative à la participation du Département de l'Essonne aux frais de structure d'un montant de 50 000 €

**3. Convention avec le ministère de l'Environnement – appel à projet Territoire à Energie Positive**

Le Parc est lauréat de cet appel à projet pour un montant de subvention de 355 972 euros représentant 80% des dépenses engagées. Ont été retenues les actions suivantes :

- Surcoût BEPOS ou passif de la création d'une salle multifonctionnelle à haute efficacité énergétique à Bonnelles
- Maison de l'Ecomobilité : Acquisition de 6 carrousels VAE de 10 places chacun
- Maison de l'Ecomobilité : Acquisition de 2 véhicules électriques type twizy

Le Bureau syndical accorde délégation de signature au Président du Parc pour l'approbation de la convention relative à cette subvention.

Le vice-président annonce que les communes seront sollicitées prochainement pour la participation à la prochaine édition de l'appel à projets centré sur l'obtention de certificats d'économie d'énergie (équivalents à l'obtention d'une subvention de 66%).

Les élus interrogent M. Poupart sur un éventuel retour d'expérience relatif à la location de voitures électriques en auto-partage. La Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse n'a pas diffusé de bilan des six premiers mois de mise en activité des bornes de rechargement et de location de véhicules. Les membres du bureau ont conscience que les changements d'habitude en matière de mobilité peuvent être très longs.

Madame Aubert, maire du Mesnil Saint-Denis atteste cependant qu'elle observe de fréquents emprunts de cette voiture dans sa commune. Il faut faire comprendre aux usagers que le prix de la location représente l'économie du coût du parking.

#### **4. Convention cadre de partenariat avec l'ALEC SQY pour 2017/2018/2019**

Le Bureau syndical donne son accord pour le renouvellement du partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat pour la période 2017/2019. La coopération entre les deux structures existe depuis 2009 sur les thèmes de l'énergie et du changement climatique et plus récemment de l'éco-mobilité. La convention cadre engage les deux parties à travailler ensemble dans les trois prochaines années. Elle sera complétée par une annexe financière annuelle qui détaillera le programme d'actions et les conditions financières du partenariat.

Un nouveau bilan d'avancement des Conseils en Énergie Partagée sera proposé aux communes le 1<sup>er</sup> mars prochain.

#### **5. Convention avec les Guides de Parc et une Guide conférencière**

Ce point est reporté à l'ordre du jour du Comité syndical du 7 mars en raison de l'absence d'un tableau de synthèse des différents tarifs.

#### **6. Validation des aides attribuées par la Commission Patrimoine du 25 janvier 2017**

Le Bureau syndical valide l'attribution des aides à la restauration du petit patrimoine suivantes :

##### **Restauration d'un mur à arcatures au domaine d'Ors (Châteaufort)**

- Montant opération : 11 387 €
- Taux de subvention : 70 %
- *Montant de la subvention : 7 970 €*

##### **Restauration d'une façade pour monsieur Michel (Bullion)**

- Montant opération : 9 037 €
- Taux de subvention : 20 %
- *Montant de la subvention : 1 807 €*

Il s'agit bien ici d'une subvention à un propriétaire privé, mais elle est symbolique au regard du montant de la dépense.

#### **7. Validation des aides attribuées par la Commission Culture du 25 janvier 2017**

Le Bureau syndical valide l'attribution d'une aide de 2 000 € au profit de l'association *Lirenval* pour son projet de Salon du livre à Chevreuse.

Les membres du bureau syndical se félicitent de cette manifestation, qui connaît une fréquentation élevée tant par les classes de scolaires pendant la semaine que par les familles lors des week-ends. Il s'agit d'un très beau salon animé par d'anciens professeurs de lettres à la retraite. Récemment un reportage était proposé par France Inter.

## **8. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 9 février 2017**

Le Bureau syndical valide l'attribution des aides suivantes :

### Création d'un garage mobile à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse - M. Richard BOUREL

Achat d'un véhicule utilitaire, aménagement de celui-ci et achat d'outillage afin de proposer des prestations d'entretien de véhicules et de nettoyage à domicile. Montant des investissements HT : 53 000 €HT / Subvention accordées : 7 950 € provenant du fonds PNR P796 (Yvelines). Sous réserve d'ajustement du plan de financement et de présentation des justificatifs de traitement des déchets.

### Aide 5.2 Conseil en énergie Partagé (CEP) à Cernay-la-Ville phase 2.1 année 2017 :

Montant total : 2 095€ soit une adhésion à l'ALEC SQY de 1,25 €/hab/an. Subvention PNR 50% : 1 047,50 €

### Aide 5.1 CEP Saint-Léger-en-Yvelines phase 1 : 2014/2015/2016

Montant total de l'opération = 6 840 € pour 3 ans. Subvention du Parc 70% = 1 596€/an soit 4 788€. Subvention RT78 10% = 226,95€/an soit 680,85€

## **9. Validation des aides attribuées par la Commission Agriculture du 14 février 2017**

Le Bureau syndical valide l'attribution des aides suivantes :

### **Acquisition d'un équipement de fertilisation localisée sur semoir (12.1)**

(12 000 € HT plafond) SCEA Ferme de Madrid Forges-les-Bains – taux à 40%

Cette subvention suscite de nombreuses questions. Alexandre Mari, chargé de mission Agriculture y répond : ce matériel de précision très coûteux sera utilisé sur 300 ha en herbage. Ce semoir propose une véritable amélioration de l'itinéraire technique, une fertilisation moindre grâce à un meilleur enfouissement de la semence.

Cette subvention suscite cependant des interrogations sur les orientations des aides du Parc en matière d'agriculture, certains membres du Bureau regrettant que le Parc ne soutienne pas davantage les processus de mutation de l'agriculture vers d'autres itinéraires techniques, à même de susciter la création par exemple de nouveaux circuits courts, de produits fermiers, de maraichage en agriculture biologique...

Il est rappelé cependant que le Parc porte un programme de MAEC, qui accompagne les céréaliers conventionnels vers une diminution de leurs intrants...

### **Clôtures (12.2)**

Création d'un atelier de volailles fermières de plein air sur 1ha et d'une production de légumes plein champs sur 1 ha en Agriculture Biologique par le GFA d'Aumont Bonnelles. Cette société solidaire agricole nouvellement créée (depuis la reprise par une nouvelle génération) se diversifie par ailleurs vers la production de houblon et l'agroforesterie ainsi que vers une miellerie, après avoir longtemps fourni les fourrages du Haras de la Cense à partir d'une centaine d'hectares.

L'intégralité des activités agricoles de cette ferme passe au bio. La subvention porte sur la replantation d'une clôture pour l'atelier de volailles de plein air. Son montant s'élève à 6 927,00 HT. La subvention est accordée (taux à 60%).

Les membres du bureau s'interrogent sur les conséquences en termes de paysage de cet atelier de volailles. L'équipe technique du Parc (mission Paysage et mission Agriculture) a également été consultée sur ce point, elle propose un maillage important par des haies.

### **Création d'un verger (6.3)**

Pour la même ferme, une subvention destinée à la création d'un verger de fruitiers hautes-tiges sur 1 ha en Agriculture Biologique GFA d'Aumont Bonnelles (1 584,00 € HT) est proposée. Le taux est limité à 40%.

La question est posée des espèces qui seront plantées : pommiers, poiriers, abricotiers, pêcheurs, figuiers. Les poules sont réputées avoir un meilleur rendement (5% d'amélioration) quand elles peuvent évoluer dans un verger...

Ces deux subventions sont approuvées à l'unanimité.

La demande d'aide concernant l'acquisition d'une épierreuse et indiquée dans la note de synthèse envoyée avec la convocation aux membres du Bureau, est supprimée. Il s'agissait d'une erreur, la commission *Agriculture* du 14 février ayant refusé son attribution.

#### **10. Validation des aides attribuées par la commission Education à l'Environnement et au Territoire du 30 janvier 2017**

Le Bureau syndical valide l'attribution des aides suivantes :

Ecole élémentaire Clairbois à Rambouillet : participation financière pour aider à la mise en place d'un jardin pédagogique sur un espace mis à disposition par la mairie de Rambouillet (interventions pédagogiques de l'association Ville Verte). Une première tentative avait tourné court récemment faute d'avoir obtenu toutes les autorisations de la ville de Rambouillet. Cette fois, le dossier a été préparé de longue date. Le projet est très abouti, il permet une excellente interaction entre les habitants et les enfants

*Participation du Parc 457,89 euros*

Ecole élémentaire de Rochefort-en-Yvelines : participation financière pour aider à la mise en œuvre d'un jardin pédagogique sur un espace communal (outils, ouvrages, semences)

*Participation du Parc 285,80 euros*

Ces deux aides sont approuvées à l'unanimité.

#### **11. Validation de nouveaux tarifs pour la boutique de la Maison du Parc**

Le Bureau syndical valide l'attribution des aides suivantes :

##### **Producteur : Hapihappy – M. Perrin – Les Molières**

Pots de miel de printemps en 500g : 7,50 €

Pots de miel de printemps en 250g : 5,30 €

Pots de miel de Forêt en 500g : 7,20 €

Pots de miel de Forêt en 250g : 5,- €

Pots de miel d'Acacia en 500g : 8,50 €

Pots de miel d'Acacia en 250g : 5,- €

Pots de pollen de 225g : 10,- €

##### **Producteur : Vincent Petruzella – Forges les Bains**

Pots de miel de Printemps, miel toutes fleurs et miel de châtaigner en 500 g : 7,- €

#### **12. Renouvellement de la convention relative aux missions du service de médecine préventive du Centre de Gestion**

Le CIG de la Grande Couronne propose le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un service de médecine préventive. Ce service permet de remplir nos obligations en matière de surveillance médicale des agents, examen médical à l'embauche, vaccination des agents dans le cadre de leur exercice professionnel mais aussi de mener différentes actions en milieu du travail : conseils pour l'adaptation des postes de travail, aide à l'élaboration des fiches de risques professionnels...

Les tarifs restent inchangés, le coût de visite d'un médecin du travail s'élève à de 62 € la visite révisable chaque année par décision du conseil d'administration.

Le Bureau accepte le renouvellement de cette convention, prend note des différents tarifs proposés en annexe (révisables chaque année par décision du conseil d'administration) et autorise le président à signer la convention.

### **13. Point d'information sur le recours contre l'implantation d'un Leclerc à Châteaufort**

La Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) réunie le 26 janvier 2017 a émis un avis défavorable au projet d'implantation d'un hypermarché à Châteaufort à la suite des recours déposés par le PNR, l'Union des Amis du Parc, l'ADVMC de Châteaufort et 150 commerçants et 3 enseignes commerciales des communes de Gif-sur-Yvette, de Magny-les-Hameaux, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Chevreuse, Voisins-le-Bretonneux, Villiers-le-Bâcle, Toussus-le-Noble, Buc.

Xavier STEPHAN, chargé de mission *Développement économique*, complète cette information après la réception de l'avis officiel de la Commission Nationale d'Aménagement commercial qui précise les motivations de cet avis défavorable (nécessité d'un projet plus vaste d'aménagement comprenant des logements, projet consommateur de superficie et isolé du centre-bourg de la commune, portant atteinte aux commerces proches...). La CNAC a exprimé un vote défavorable à 5 voix contre et une voix pour. Le projet a été rejeté en particulier pour son absence de mixité fonctionnelle, seul le projet de centre commercial a fait l'objet d'une demande d'autorisation, le dossier a paru porteur d'un risque, il était en effet toujours loisible au Centre Leclerc, le pétitionnaire, de demander une extension ultérieure de la zone commerciale, rien n'ayant été arrêté sur le reste de la zone.

### **14. Point d'information sur la préparation du budget 2017 et la position des financeurs**

La préparation budgétaire s'avère à nouveau complexe, en l'absence de contrat de Parc. La Région Ile-de-France annonce un vote en juillet, mais n'a pas communiqué à ce jour d'information précise. En l'absence d'un document multi-partenarial, l'administration du Parc est conduite comme les années passées à construire un budget qui soit la somme d'engagements bilatéraux, se fondant sur une modification récente de ses statuts lui permettant de financer des actions sur une base autre que les clés de répartition habituelles (Région 60%, Départements 40%). Les techniciens des départements et de la Région ont été rencontrés ou vont l'être et des montants leur seront proposés (et non des taux) afin d'éviter ultérieurement des difficultés de gestion.

Le budget de 2017 se présente donc comme un budget de transition avant la signature du contrat de Parc. Nous sommes conduits de plus en plus à rechercher des compléments de financement en répondant à des appels à projet, en nouant des conventions particulières avec la Région, l'AESN, l'Etat sur des objets spécifiques.

### **15. Point d'information sur les 50 ans des Parcs**

En 2017, les Parcs naturels régionaux ont 50 ans. La Fédération des Parcs naturels régionaux de France saisit cette occasion pour créer un événement au cœur de Paris célébrant la diversité des 51 Parcs. Un événement grand public à Paris de 4 jours, du jeudi 12 au vendredi 15 octobre à Bercy Village et sur la Place des Vins de France (Paris 12e). Cet événement rassemblera l'ensemble des Parcs naturels régionaux pour une présentation de leur territoire, de leurs produits et services emblématiques. Il proposera aussi des démonstrations, animations et espaces de découverte.

Par ailleurs, un évènement de lancement est prévu le 1er mars en Vallée de Chevreuse à l'occasion du jour anniversaire de la création du premier Parc en Scarpe-Escaut. La secrétaire d'Etat en charge de la Biodiversité Barbara POMPILI, Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France et Philippe

RICHERT, Président de l'Assemblée des Régions de France et lui-même Président de la Région Grand Est sont invités à découvrir, en baladobus à partir du terminus du RER B, deux réalisations du Parc naturel (l'ouverture des prairies de Port-Royal et le marais de Maincourt) avant la tenue d'une conférence de presse de 16h à 17h. Tous les membres du bureau sont invités, les maires des 51 communes, les journalistes qui suivent les activités du Parc ainsi que la presse nationale et les invités du président de la Fédération des parcs naturels régionaux, Michaël WEBER bien entendu. Les membres du Bureau sont bien entendu les bienvenus lors de cette visite de la Secrétaire d'Etat.

#### **16. Gestion du troupeau de bovins écossais du Parc naturel régional**

(Commission Agriculture et Commission Biodiversité et Environnement)

Dans sa stratégie de reconquête des fonds de vallées en déprise agricole, le PNR s'est doté en 1995 d'un cheptel d'animaux rustiques (bovins de race Highland Cattle et chevaux de race Camargue). Si la réussite de la gestion écologique de la pâture de la Gravelle a pu être démontrée au fil des années, la gestion courante d'un troupeau n'est pas sans poser de problèmes techniques pour les agents du Parc (manipulations risquées, absence de matériels agricoles à disposition, problématique de la surveillance quotidienne...). Par ailleurs, aucun éleveur local n'a souhaité reprendre le troupeau lorsque le Parc a souhaité « passer la main ». Depuis plusieurs années le Parc s'est engagé dans une voie nouvelle avec la contractualisation directe auprès des éleveurs souhaitant gérer les prairies humides ré-ouvertes avec leur troupeau. Le succès de cette initiative – 70 ha en gestion avec 7 éleveurs partenaires – démontre aujourd'hui que le pâturage des prairies humides n'implique pas obligatoirement le recours à des races dites rustiques. Un résultat similaire peut en effet être obtenu avec des races réputées plus sélectives à condition d'adapter la conduite du troupeau (chargement limité, calendrier de pâturage, sélection d'une lignée à partir de vaches suitées, complémentarité avec d'autres cheptels...) et d'assurer au besoin quelques interventions mécaniques complémentaires.

Les deux vaches reproductrices du troupeau du Parc devant être aujourd'hui remplacées, la pertinence de maintenir la gestion d'un troupeau en régie et de réinvestir dans l'achat de nouvelles génisses a été reconsidérée. Plusieurs solutions techniques ont été étudiées et discutées dans les commissions « Agriculture » et « Biodiversité et Environnement » qui n'optent pas pour la même solution :

La commission Agriculture privilégie la solution visant à se séparer définitivement du troupeau de bovins écossais (revente ou valorisation bouchère) et à contractualiser directement avec l'éleveur le plus proche (M. Peltier, ferme de la Grand'Maison) pour qu'il fasse pâturer ses propres animaux. Le PNR continuera alors de veiller à la bonne gestion de la prairie à ses côtés. L'exploitant ayant alors à sa charge l'entretien des clôtures et des interventions pour la suppression des végétations en refus (gyrobroyage). Le coût de gestion pour le Parc est alors réduit à la seule réhabilitation des clôtures au début du contrat avec l'exploitant (financement prévu sur l'Op.812 du BP.2014) et aux travaux d'entretien des saules têtards sur le bief.

La commission Biodiversité/Environnement préfère quant à elle la solution visant à transférer le troupeau du Parc au même éleveur (coût de rachat sur la base d'un tarif établi par un marchand de bestiaux) et de contribuer financièrement à sa gestion pour qu'il puisse équilibrer son bilan économique (surcoût lié à la mise en stabulation hivernale du cheptel pendant 4 mois par an et sur deux périodes hivernales supplémentaires par rapport à la valorisation de son propre cheptel, et aux investissements nécessaires pour le rachat de nouvelles génisses et d'un taureau). L'éleveur a proposé un coût annuel de 6 000 € H.T. M.Peltier indique toutefois qu'à titre personnel il préférerait assurer la gestion de la prairie avec son troupeau actuel.

Le débat est engagé sur cette alternative entre les membres du Bureau qui sont rapidement d'accord pour estimer que le coût d'entretien des Highlands n'est pas prohibitif et justifie le maintien du troupeau actuel. Le transfert de la gestion du troupeau sera donc organisé avec l'éleveur le plus proche, M. Peltier de la ferme de la Grand Maison. Un cahier des charges respectueux de la qualité environnementale de ces prairies « patrimoniales » sera arrêté. L'engagement sera également pris de

maintenir le troupeau à long terme et donc d'organiser une reproduction non risquée génétiquement de celui-ci. Les membres du Bureau réaffirment leur attachement à cette « carte postale » du Parc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.